



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

CARTE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

**Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des
agents privés de sécurité**



LES OBJECTIFS :

Maintenir et actualiser les compétences réglementaires dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle "Agent de Prévention et de Sécurité", imposé par l'arrêté du 27 février 2017.

Nombre Minimum de stagiaire : 04

Nombre Maximum de stagiaire : 12

Durée : 31 heures

Public concerné :

Tous les salariés des entreprises de sécurité privées devant renouveler leur carte professionnelle - agent de prévention et de sécurité.

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Pré requis :

Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)

Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire

Cas de dispense

- La personne titulaire d'un diplôme « sauveteur secourisme du travail » (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». (-7 heures)
- La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I Article 5 de l'Arrêté du 27 février 2017 dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Frais pédagogiques

Possibilité de prise en charge du coût de la formation en fonction de la situation du stagiaire et du centre de formation (pôle emploi, conseil régional, conseil départemental...)

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- OPCA (FAFSEA, OPCALIA, AGEFOS PME)
- Pole Emploi (AIF).
- Région
- Mission Local

Frais liés à la formation

- Aucun

Modalités de rémunération

Selon votre statut (hors convention individuelle) et la réglementation en vigueur, votre rémunération peut être assurée par le Pôle Emploi, l'ASP, les fonds de formations, l'employeur ou tout autre dispositif en vigueur.

PROGRAMME DE FORMATION

I – GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS : 7 HEURES

Intervenir face à une situation d'accident

II - CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE (4 HEURES) :

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

III - COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES (7 HEURES) :

Gérer les conflits

IV -COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13 HEURES)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

Connaître les niveaux de risque associés

Connaître les différents matériels terroristes

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces

Se protéger soi-même

Savoir entretenir sa culture de la sécurité

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (

Alerter les secours

Sécuriser une zone

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger

Notions de secourisme « tactique »

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

Modalité pédagogique :

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support Powerpoint, vidéos, ordinateurs, Quizz Box.

Clôture et validation de la formation

Attestation de suivis de stage de maintien et d'actualisation des compétences.



CENTRE CYNOTECHNIQUE

Date de formation :

- ① DU 12 décembre 2017 au 15 décembre 2017
- ① Du 09 janvier 2018 au 12 janvier 2018
- ① Du 30 janvier 2018 au 02 février 2018

Aéroport Pôle Caraïbes

Zone Nord

97139 LES ABYMES

Infoline : 05 90 21 11 91

formation@domaine-canin.com

PLAN D'ACCES

